

Association de Soutien du Groupe Scout de Covatannaz – Prilly

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport du président.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Acceptation des comptes et décharge au comité.
5. Rapport de l'intendant.
6. Rapport du responsable auprès de l'Union des Sociétés de Prilly (USP).
7. Elections du comité et élection des vérificateurs des comptes.
9. Divers et propositions individuelles.

Excusés: Mme Camille Semenzato, M. Salvo Palermo, M. Nicolas Rey, M. Nicolas Reymond.

Présents : Liste de présence en annexe.

1. PV de la dernière assemblée.

Le Procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

2. Rapport du président.

C'est une période plus courte que d'habitude qui s'est passée entre la dernière assemblée générale, qui a eu lieu le 23 septembre dernier en même temps que l'inauguration de la maison, et celle-ci. Depuis, le comité s'est réuni à 2 reprises y a discuté d'éventuelles transformations intérieures mais a décidé de clore le dossier « transformations » afin de laisser les actifs s'approprier tranquillement la maison et attendre de voir s'ils ont des besoins complémentaires dans le futur.

Durant cette période, le comité a plus fait connaissance avec Lucie Steiner, la nouvelle CG. Des remerciements sont faits à la maîtrise pour leur travail envers les enfants et les excellentes relations qu'ils entretiennent avec le comité.

Un nouveau défi s'est présenté car le trésorier a décidé de se retirer du comité. Des démarches ont été commencées pour trouver un remplaçant.

Un parent demande quels sont les travaux que nous avons envisagés : la question avait été évoquée d'un nouveau coin cuisine et quelques travaux dans la pièce où nous nous trouvons pour l'assemblée générale.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.

L'exercice enregistre un bénéfice de CHF 392.56 après la création d'une réserve de CHF 2'000.00 en vue de la prise en charge des festivités du 75ème du Groupe Scout de Covatannaz après dissolution de celle du 70ème qui a eu lieu au printemps 2017.

Les travaux de rénovation de la « cabane » des scouts se sont prolongés par des interventions à l'intérieur qui ont pu être financés à l'aide des différents subsides reçus, lesquels n'avaient pas été intégrés à notre budget initial, ces derniers n'étant pas assurés.

Comme pour l'année dernière je souhaite rendre visibles quelques écritures particulières qui sortent du traitement habituel réservé à l'activité usuelle de notre Association :

Au niveau des produits :

Subside Ville de Prilly : Il s'agit de la participation de la Commune aux parties de rénovations qui donnent droit à un subside issu du fonds pour les énergies renouvelables. Ce subside a été directement attribué à l'amortissement de la valeur de la maison des scouts « rénovation ».

Au niveau des charges :

Entretien immeuble : Ces frais sont liés à notre locataire l'Oiseau-Lyre où nous avons dû remplacer un lave-vaisselle défectueux, ainsi qu'une bâche qui a subi les aléas des travaux.

Amortissement subside : Correspond au subside évoqué ci-dessus qui a été porté en diminution de la valeur de la maison des scouts.

Amortissement usuel : Correspond à l'amortissement de la cabane « ancien » de CHF 3'200.00 et de l'amortissement de la cabane « rénovation » pour CHF 4'044.75.

Charges de rénovation : Correspond à des petites dépenses d'équipements qui sont venues compléter les investissements.

Divers : CHF 2'000.00 à titre d'attribution à la provision pour le 75ème du Groupe Scout.

Le bénéfice de l'Association se monte à CHF 392.56 et provient pour sa plus grande partie au produit net de la location à la crèche-garderie « L'Oiseau-Lyre », lequel permet de couvrir le fonctionnement de notre « cabane » et d'assurer les frais d'entretiens.

Au niveau du bilan, nous avons décidé de dissoudre la majeure partie de la provision pour rénovation et de l'attribuer à l'amortissement direct de la maison des scouts; le solde restant de CHF 6'000.00 doit permettre de couvrir quelques demandes d'améliorations qui pourraient découler du fonctionnement post rénovation de la cabane et qui n'auraient pas été identifiés. Lorsque les travaux seront entièrement terminés, le solde de la provision sera dissout et porté en diminution de la valeur de la cabane.

Les liquidités actuelles couvrent le capital social, le bénéfice reporté et le solde de la provision pour rénovation, laissés pour solde. La fortune de l'Association, après attribution du résultat 2017-2018 se monte à CHF 112'617.83, sa dotation en capital étant toujours intacte.

Remerciement est fait à toutes les personnes qui œuvrent en faveur de notre Association, par leurs soutiens, leurs engagements et leurs disponibilités, ainsi qu'à toutes les personnes présentes cet après-midi.

